

**PÉTITION POUR UNE MODIFICATION À
L'ANNEXE 1 DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE
TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES
POUR TOUT TRAVAILLEUR EXERÇANT
LE TRAVAIL DE POMPIER**

**PETITION FOR THE MODIFICATION OF ANNEX I
OF THE ACT RESPECTING INDUSTRIAL
ACCIDENTS AND OCCUPATIONAL DISEASES TO
RECOGNIZE WORK RELATED ILLNESSES
AMONG QUEBEC FIREFIGHTERS**

CONSIDÉRANT QUE la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont adopté une loi présomptive pour prendre en considération certains cancers liés au métier des pompiers;

GIVEN THAT British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario and Nova Scotia have enacted presumptive legislation that recognize certain cancers as being linked to the job of firefighter;

CONSIDÉRANT QUE la liste des cancers reconnus à titre de maladie professionnelle par ces provinces inclut le cancer du côlon, du rectum, du cerveau, de la vessie, du rein, la leucémie, le lymphome non hodgkinien, des testicules, du poumon, de l'œsophage et de l'uretère;

GIVEN THAT the list of cancers recognized as an occupational disease in these provinces include: colon, rectal, brain, bladder, kidney, leukemia, non-hodgkins lymphoma, testicular, lung, esophageal, and ureter;

CONSIDÉRANT QUE tout événement cardiaque survenant dans un délai de 24 heures suivant une intervention d'urgence ou une formation liée au métier de pompier est reconnu à titre de maladie professionnelle dans plusieurs provinces canadiennes;

GIVEN THAT several of these provinces recognize heart injuries occurring within twenty four hours of an emergency or training exercise as an occupational disease;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du Québec ont le droit de recevoir une indemnisation pour les préjudices à leur santé subis dans le cadre de leur fonction;

GIVEN THAT firefighters in Quebec have the right to receive compensation if they are injured during the function of their job as firefighters;

LES SOUSSIGNÉS demandent aux membres de l'Assemblée nationale du Québec de modifier l'annexe I de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* afin que les types de cancers tels que le cancer du côlon, du rectum, du cerveau, de la vessie, du rein, la leucémie, le lymphome non hodgkinien, des testicules, du poumon, de l'œsophage, de l'uretère, du sein ainsi que tout événement cardiaque survenu dans un délai de 24 heures suivant une intervention d'urgence ou une formation liée au métier de pompier soient présumés être une maladie professionnelle pour tout travailleur exerçant le travail de pompier.

WE THE UNDERSIGNED ask the members of National assembly of Quebec to modify Annex I of the *Act respecting industrial accidents and occupational diseases* in order to presume that colon, rectal, brain, bladder, kidney, testicular, lung, esophageal, ureter, and breast cancers, non-hodgkins lymphoma, leukemia, as well as heart injuries within twenty four hours of an emergency or training exercise are occupational diseases for any worker working as a firefighter .

	NOM EN LETTRE MOULÉE	ADRESSE / VILLE / PROVINCE	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Conditions à respecter pour pouvoir signer la pétition

- Le signataire a pris connaissance du texte de la pétition et y donne son appui.
- Le signataire accepte que son nom, son prénom et le nom de son lieu de résidence figurent sur la liste des signataires.
- Les renseignements fournis par le signataire sont véridiques.